

Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Auteur :

- Stéphane VALAT

Destinataires :

- Direction Générale des Services

Copies :

- Olivier Ballesta

- Hélène Velasco-Graciet

1/ PROCES-VERBAL DU 26 MARS 2017

Délibération reportée à la séance du 18 mai 2017.

2/ CREATION DU DU¹ D'OCCITAN, RENTREE 2018

Cette création répond à un manque en Aquitaine où il n'existe pas de formation proprement dite sur la langue et culture occitanes. La formation cible des personnes qualifiées et en activité ainsi que des étudiants en formation initiale dont le cœur de métier s'enrichirait d'une compétence en langue et culture occitanes.

La formation est composée d'un tronc commun et de trois parcours de spécialité au choix. Elle comprend entre 136 et 204 heures d'enseignement théorique et appliqué, selon les parcours et niveau linguistique des étudiants.

Parcours de spécialité :

- Spécialité A : Littérature et Civilisation occitanes renforcées (acquisition de pré-requis en vue de la préparation des concours),
- Spécialité B : Culture, patrimoine et spectacle vivant,
- Spécialité C : Animation sociale, petite enfance, communication (notamment intergénérationnelle).
Spécialité en cours d'élaboration avec une ouverture envisagée en septembre 2018.

L'effectif visé à la rentrée 2017 est de 8 pour à terme atteindre un effectif de 20.

Cette formation est soutenue par l'OPL² qui lui octroie 40000€ sur 3 ans.

Le dossier d'accréditation du DU sera présenté à la CFVU du 18/05/2017.

3/ CALENDRIERS PARTICULIERS : DEFLE, ÉCOLE DOCTORALE, DAEU, CLES/CLUB

↻ La CFVU adopte le calendrier 2017-2018 de CLES/CLUB

Calendrier voté sous réserve de changements en raison d'effectifs insuffisants.

↻ La CFVU adopte le calendrier 2017-2018 du DAEU

↻ La CFVU adopte le calendrier 2017-2018 du DEFLE

↻ La CFVU adopte le calendrier 2017-2018 de l'École Doctorale

¹ Diplôme Universitaire

² Office Public de la Langue Occitane

4/ CHARTE DE L'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Organisation de l'évaluation :

Un questionnaire unique par type de diplôme et/ou par type d'apprenant (apprentissage, formation tout au long de la vie, formation à distance...) est mis en ligne, chaque année, au printemps.

Il porte sur la formation reçue dans son ensemble et aborde des questions d'ordre pédagogique, mais aussi de vie étudiante.

L'enquête est diffusée auprès des étudiants par voie électronique.

Les données recueillies sont traitées de façon totalement anonyme.

Thématiques abordées :

- « Vous et votre formation » : travail personnel, acquisition des connaissances, appréciation d'ensemble de la formation. L'enquête porte sur un niveau de satisfaction globale, seules certaines UE font l'objet d'une enquête transversale,
- « Organisation des enseignements » : calendrier, contrôle des connaissances, contenu de la formation ;
- « Projets » ;
- « Professionnalisation de la formation » ;
- « Services universitaires » : inscription, communication, bibliothèques, sport et culture.

L'évaluation des formations s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la formation et du cadre de travail des étudiants, dans le respect de la loi ESR³ du 22 juillet 2013, du cadre national des formations et des arrêtés licence et master.

La dernière charte votée en CFVU remonte à mars 2011 et nécessite un toilettage en raison de l'évolution réglementaire.

Evolutions proposées :

- extension du dispositif à l'ensemble de l'offre de formations, à savoir les inscrits en licence professionnelle, en DUT, en diplômes d'université, en DAEU, en préparation à l'agrégation, en doctorat et au DEFLE,
- élargissement de la diffusion des résultats : l'observatoire des étudiants réalise le traitement des résultats et produit des tableaux de bord par formation qu'il diffuse, en incluant les réponses aux questions ouvertes, aux responsables de formation et au Vice-Président CFVU. Les directions des composantes ont accès à une synthèse statistique par niveau de leur composante et les responsables de département ont accès à une synthèse statistique par niveau de leur département.

Désormais :

- les responsables de formation sont chargés de transmettre les résultats aux conseils de perfectionnement,
- au moment de la diffusion des résultats, l'ensemble des enseignants sont informés qu'ils peuvent se tourner vers les responsables de formation s'ils souhaitent avoir un retour sur les résultats par formation,
- une synthèse statistique par composante et niveau (hors questions ouvertes) est communiquée à l'équipe de direction de l'établissement,
- une synthèse des principaux résultats globaux est diffusée sur le site intranet de l'établissement pour information à destination des étudiants et des personnels.

➡ **La CFVU adopte la Charte de l'évaluation des enseignements**

³ Enseignement Supérieur et Recherche

5/ MISE EN ŒUVRE DES CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT

La mise en place de conseil de perfectionnement est une obligation réglementaire.

Le conseil de perfectionnement peut être constitué :

- à la mention (niveau d'accréditation, voir les fiches AOF);
ou
- par groupe de formations :
 - o commun à plusieurs mentions d'un même cycle;
 - o commun à des formations de cycles différents (1^{er} et 2^{ème} cycles).

NB : un conseil de perfectionnement peut être amené à se réunir en sous commissions pour traiter des spécificités d'un parcours.

Composition :

Composition fonctionnelle :

Par mention ou groupe de formations, le(s) responsable(s) de formation(s) :

- élaborent la composition fonctionnelle du conseil dans la limite de 30 membres (recommandation : 20). Ceux-ci sont désignés en vertu de leur fonction (responsabilité pédagogique, responsabilité administrative) ou de leur rôle en lien avec la formation (représentants du tissu socio-économique, étudiants,...).

La désignation de suppléants peut être intégrée à la composition fonctionnelle;

- proposent la personnalité "interne" à l'établissement chargée d'exercer la présidence du conseil. Une formation co-accréditée devra avoir un conseil unique dans lequel chaque établissement sera représenté.

La composition fonctionnelle est valable pour la durée de l'accréditation de l'offre de formation.

Composition nominative et modalités de désignation :

- Membres internes : il s'agit de membres statutaires de(s) établissement(s) et PAST. La composition fonctionnelle détermine dans ce cas la désignation nominative des membres.
- Membres externes : sur la base de la composition fonctionnelle, le président désigne les membres externes.
- Etudiants : ils sont tirés au sort parmi une liste de volontaires ou de référents désignés au sein des formations. La procédure de volontariat est déterminée par le président du conseil de perfectionnement avec l'appui de la ou des composantes concernées.

Calendrier de création des 1ers conseils de perfectionnement :

Etapas		Echéance
Etapas obligatoires	Elaboration de la composition fonctionnelle du Conseil de perfectionnement par les responsables de formation	15/05/2017
	Validation par les conseils d'UFR	Entre le 15/05 et le 28/07/2017
Etapas préconisées	Composition nominative	26/05/2017 (hors étudiants)
	Synthèse par UFR	31/05/2017
	Réunion des conseils de perfectionnement	12 au 30/06/2017
	Remontée des recommandations	Sous 15 jours après la séance

6/ MODIFICATION DU REGLEMENT DES STAGES

La réglementation sur les stages dispose que l'intégration du stage s'effectue dans un cursus de formation dont le volume pédagogique d'enseignement effectué en présence des étudiants est de 200 heures au minimum par année d'enseignement. Certains établissements ont mis en avant 100h d'accompagnement par le directeur de thèse plus 100h de formation assurée dans le cadre de l'école doctorale.

Il est proposé l'ajout du paragraphe suivant dans le **3.1) Stages non obligatoires** :

"Concernant les doctorats, ceux-ci comportent 100 heures de formation en école doctorale et 100 heures d'enseignement présentiel des doctorants avec leur directeur-trice de thèse. Dans ces conditions, des stages pourront être effectués dans la limite de 924 heures par année d'enseignement."

L'appellation stage d'orientation est remplacée par stages non obligatoires.

➔ **La CFVU adopte les modifications du règlement des stages**

7/ APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) : TRANSFORMATION PEDAGOGIQUE ET NUMERIQUE

L'objectif du projet réside dans une transformation structurante des conditions d'enseignement au bénéfice des apprenants empêchés (étudiants dispensés, salariés, AJAC, les étudiants en situation de handicap).

Constat: la perte du lien avec l'enseignement présentiel, qu'elle soit totale ou partielle, compromet les chances de réussite des étudiants (Les étudiants de L1 inscrits en régime dispensé enregistrent par exemple un taux de réussite moitié inférieur à celui des étudiants du régime général).

Leviers d'actions proposés :

- renforcer l'inscription pédagogique à l'UE - en régime général ou dispensé – afin de développer la modularité de l'offre de formation,
- offrir aux apprenants empêchés des contenus disponibles sur plateforme numérique associés à un accompagnement personnalisé via des regroupements en présentiel (forum, chat, classe virtuelle...),
- encourager l'appropriation par les équipes pédagogiques des nouvelles modalités pédagogiques offertes par le numérique.

Phases du projet :

- Phase 1 : de mai à août 2017
 - sélection des formations pilotes et identification des enseignants volontaires pour participer à la mise en place du dispositif pédagogique,
 - sessions de formation des enseignants sur Moodle.
- Phase 2 : de septembre 2017 à août 2018 :
 - formation et accompagnement des équipes pédagogiques par le pôle TICE,
 - conception de contenus pédagogiques adaptés et réflexion sur le mode d'évaluation des étudiants.
- Phase 3 : de septembre 2018 à juin 2019:
 - mise en œuvre des premiers modules,
 - évaluation par les étudiants du dispositif et suivi de l'efficacité du dispositif par l'observatoire des étudiants,
 - transfert des compétences développées par les équipes pédagogiques pilotes vers les équipes pédagogiques volontaires,
 - transfert du modèle développé pour rénover le format des cours magistraux à destination de tous les étudiants en expérimentant des méthodes pédagogiques innovantes.

8/ BILAN DU FORUM DES MASTERS

Les 21 et 23 mars, un forum des masters a été organisé de 10h00 à 14h00 dans le hall du bâtiment administratif. Celui-ci avait pour objet d'informer les candidats à l'entrée en 2^{ème} cycle sur les nouvelles modalités d'admission et de capacités d'accueil mais aussi de proposer un espace d'échanges entre les étudiants et les équipes de formation.

Ce forum, avec plus de 250 étudiants reçus et une forte mobilisation de la communauté, a été une réussite qu'il convient de développer en lui donnant une portée nationale.

9/ PRESENTATION DE L'ALTERNANCE

- Une croissance exceptionnelle depuis 10 ans : 1 apprenti sur 3 suit une formation dans le supérieur,
- 2006 : création du CFA autour des 3 licences pro du Pôle Métiers du Livre (IUT),
- + 35% d'apprentis inscrits à la rentrée 2016,
- Rentrée 2017 : 11 diplômes ouverts à l'apprentissage,
- Une stratégie de développement soutenue par la Région,
- Objectifs du CFA : -
 - développer l'approche compétences,
 - optimiser le suivi en entreprise,
 - former les maîtres d'apprentissage,
- Coût de la formation :
 - gratuit pour l'apprenti,
 - prise en charge financière par l'employeur via le versement de sa taxe d'apprentissage ou une convention de formation professionnelle,
- Tarifs des formations calculés à partir de la méthode des coûts complets (coûts de fonctionnement directs et indirects)
Tarifs 2017 :

Niveau formation	Mention	Parcours-type	Tarif 2016 / apprenti	Tarif 2017 / apprenti	% n-1
Licence	EAP : Humanités, LEA, Lettres, LLCER		6 000 €	6 000 €	100%
Licence pro	Développement de projets de territoires	Valorisation Animation Médiation des Territ. Ruraux	3 830 €	3 830 €	100%
Licence pro	Métiers du livre : Documentation et bibliothèque		2 805 €	3 500 €	125%
Licence pro	Métiers du livre : Édition et commerce du livre	Éditeur	3 000 €	4 000 €	133%
Licence pro	Métiers du livre : Édition et commerce du livre	Libraire	3 830 €	4 000 €	104%
Master	Design	Interaction, innovation, service		4 000 €	-
Master	Direction de projets ou établissements culturels	Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels	3 295 €	3 295 €	100%
Master	Journalisme		5 564 €	6 000 €	108%
Master	Management et commerce international	Commerce international et pays émergents - M1	3 295 €	3 500 €	106%
Master	Management et commerce international	Commerce international et pays émergents - M2		3 500 €	-